



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du jeudi 11 décembre 2025

Procès-verbal N° 40/01/2026

Le jeudi 11 décembre 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 18h 30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ANTONIOTTI DANIELE, BERNARD JULIEN, BRUYERE-ISNARD THIERRY, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RIO JEAN-LUC, SOLIGNAC MICHELE.

Absents excusés : BRUNDO JEAN, BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, DELORME DAVID, SERAIDARIAN NATHALIE, RODIER MURIEL, AMBROSINO ERIC.

Procurations : JEAN BRUNDO DONNE PROCURATION BRUYERE-ISNARD THIERRY, DAVID DELORME DONNE PROCURATION A JEAN-LUC RIO, RODIER MURIEL DONNE PROCURATION A BERNARD JULIEN. ERIC AMBROSINO DONNE PROCURATION A THIERRY LAURANT.

la séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 9 le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise qu'il y a 4 procurations.

Secrétaire de séance : M Laurant

Monsieur le Maire souhaite rajouter dans l'ordre du jour un point de délibération concernant une demande subvention dans le cadre de la DETR. Ce dossier doit être déposé auprès de la Préfecture avant le 19 décembre. Ce dossier avait déjà été délibéré, mais comme il est déposé depuis deux ans, il convient si vous en êtes d'accord de redéposer une demande. C'est pour cette raison qu'il faudrait le rajouter à l'ordre du jour.

1- Adoption de l'ordre du jour ainsi modifié.

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du lundi 06 octobre 2025

3- Délibération concernant les modalités d'attribution de salles communales pendant la période des élections municipales 2026

4- Délibération concernant la modification des statuts pour le changement d'adresse du siège administratif de la communauté de communes du pays des Vans en cévennes

5- Délibération concernant la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque santé

6- Délibération sur la nouvelle de l'assurance statutaire à compter du 01 janvier 2026

7- Délibération portant sur les redevances de l'agence de l'eau « consommation d'eau potable » et sur la redevance « performance des réseaux d'eau potable »

8- Délibération portant sur la redevance de l'agence de l'eau « performance des réseaux et de l'assainissement collectif »

9- Demande de subvention DETR pour le projet d'aire de repos « accueil vélo itinérant » sur l'itinéraire via Ardèche.

10- Décision modificative N°1 concernant les échéances emprunts 2025

11- Zone de sauvegarde des eaux souterraines sur la commune en lien avec l'étude réalisée par ABCèze

12- Un point sur les travaux en cours sur la commune

13- Informations diverses



1-Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ordre du jour ainsi modifié.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du lundi 06 octobre 2025

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3- Délibération concernant les modalités d'attribution de salles communales pendant la période des élections municipales 2026

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'attribution des salles communales pour les élections municipales 2026.

C'est au Maire de décider de mettre à disposition les salles communales dans le cadre de ces élections. L'arrêté stipule que seules la salle « Claysse » et la salle « Doulovy » seront mises à disposition.

C'est au conseil municipal de délibérer pour savoir si ces deux salles sont mises à disposition gratuitement ou selon un tarif prédéfini.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal délibère pour la gratuité des salles.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

4- Délibération concernant la modification des statuts pour le changement d'adresse du siège administratif de la communauté de communes du pays des Vans en Cévennes

Le siège de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes a déménagé dans de nouveaux locaux ; Il convient maintenant de modifier les statuts de la communauté de communes en incluant sa nouvelle adresse. A savoir : 08 route du Vivarais 07140 Les Vans.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

5- Délibération concernant la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque santé

Nous en avons déjà parlé en conseil municipal. Il convenait de saisir le Comité Social Territorial au CG07. Le CST a émis un avis favorable. Nous pouvons donc statuer aujourd'hui et délibérer pour proposer aux agents de la collectivité une somme de 20 euros bruts par mois lorsque que ces derniers peuvent justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé **labellisée**.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

6- Délibération sur la nouvelle de l'assurance statutaire à compter du 01 janvier 2026

Nous avons jusqu'au 31 décembre 2025 un contrat statutaire pour les agents de la collectivité. Ce contrat évolue et nous avons une nouvelle proposition négociée au plan national avec des nouvelles modalités de remboursement. Afin que cette assurance impacte la collectivité de façon stable ; il convient de revoir les critères de mise en œuvre. A savoir :

- Agents CNRACL de 1 à 20 agents
Taux de remboursement des indemnités journalières : 90 % avec 30 jours de franchise
Taux 6,5 %
- Agents IRCANTEC
Taux de remboursement des indemnités journalières : 90 % avec 30 jours de franchise
Taux 0,90 %

Pour accident de travail, maladie grave, maternité/paternité, maladie ordinaire

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

7- Délibération portant sur les redevances de l'agence de l'eau « consommation d'eau potable » et sur la redevance « performance des réseaux d'eau potable »

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025, les redevances sur l'eau potable ont été modifiées.

Chaque année, l'Agence de l'eau, nous informe sur le taux de la redevance qu'elle a délibéré. Cette année il sera de **0,39**. Il convient de délibérer pour pouvoir les mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2026.

Redevance sur la consommation d'eau potable

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

Chaque année, l'Agence de l'eau nous informe sur le taux de la redevance du réseau d'eau qu'elle a délibéré. Cette année il sera de **0,06**. Il convient de délibérer pour pouvoir les mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2026.

D'autre part, il convient, suite aux résultats du fonctionnement du service de l'eau, de calculer la performance du réseau d'eau potable selon de nombreux critères. Pour l'année 2026, cette modulation sera de **0,43**

Redevance réseau d'eau potable et coefficient de performance

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

8- Délibération portant sur la redevance de l'agence de l'eau « performance des réseaux et de l'assainissement collectif »

Chaque année, l'Agence de l'eau, nous informe sur le taux de la redevance du réseau d'assainissement qu'elle a délibéré. Cette année il sera de **0,09** Il convient de délibérer pour pouvoir les mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2026.

D'autre part, il convient, suite aux résultats du fonctionnement du service d'assainissement, de calculer la performance du réseau d'eau potable selon de nombreux critères. Pour l'année 2026, cette modulation sera de **0,4**

Redevance réseau d'assainissement et coefficient de performance

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

9- Demande de subvention DETR pour le projet d'aire de repos « accueil vélo itinérant » sur l'itinéraire via Ardèche.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une aire d'accueil vélo itinérant à proximité de l'entrée nord du tunnel de la Gadilhe. Ce projet avait été déposé en 2023. Pour le réactiver auprès des services de l'Etat, il convient de redéposer le dossier dans le cadre de la DETR.

Montant des travaux estimés : 50 000 euros HT maximum

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

10- Décision modificative N°1 concernant les échéances emprunts 2025

Il s'agit de rééquilibrer plusieurs comptes pour les échéances d'emprunts 2025.

En fonctionnement

Dépenses au 66111 : 746,85 euros Recettes au 70388 : 746,85 euros

En investissement

Dépenses au 1641 : 19565,85 euros au 2181 : -19565,85 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

11- Zone de sauvegarde des eaux souterraines sur la commune en lien avec l'étude réalisée par ABCèze

Une étude a été réalisée par le syndicat ABCEZE dont nous sommes membres. Cette étude porte sur les ressources en eau potentielle du bassin de Saint André de Cruzières dans la partie calcaire. La partie sud de la commune, dans la plaine agricole de Sauvas, en fait partie.

Des préconisations ont été émises afin de préserver ces eaux souterraines, pouvant être utilisées comme ressources en eau potentielle.

Après discussion avec le conseil municipal, Monsieur le Maire proposera au syndicat ABCEZE, un ensemble de remarques afin que les préconisations ne se transforment pas en injonctions qui pourraient impacter la zone agricole de la commune et la constructibilité de la partie sud du hameau de Sauvas.

12- Un point sur les travaux en cours sur la commune :

Le cabinet médical

Le chantier a démarré. Une concertation a eu lieu avec le médecin et les kinésithérapeutes qui ont précisé leur souhait en matière d'installation intérieure. Un arrêt de chantier est prévu pour permettre à Enedis de déplacer le câble d'alimentation électrique de la pharmacie. Les travaux reprendront à la mi-février.

La centrale photovoltaïque sur le toit de la médiathèque

La centrale photovoltaïque sur le toit de la médiathèque est opérationnelle. Désormais, nous pourrons directement produire de l'électricité sur place et l'injecter directement sur nos installations communales. Et cela sans passer par un fournisseur d'énergie. Directement du producteur au consommateur !

Quelques chiffres :

TAUX D'AUTOCONSOMMATION : 60 %

27 912 kWh de l'installation photovoltaïque seront autos consommées par l'ensemble des sites de consommation de la commune

TAUX D'AUTOPRODUCTION : 20 %

Réduit les besoins d'achat d'électricité auprès de votre fournisseur

ECONOMIE REALISEE : 4 139€ H.T par an

VENTE DU SURPLUS : 1 360 € H.T par an

La borne de recharge pour les voitures électriques

Elle est désormais en place. Il ne reste plus que le branchement au réseau par Enedis

13- Informations diverses :

Retour sur le repas des aînés

Un temps convivial important. Une belle journée organisée par le CCAS avec un super repas et une superbe animation ! 100 personnes enchantées...Merci à Oléa traiteur et merci à Alain Dany !

Les activités médiathèques

Plus dynamique que jamais la médiathèque organise une soirée avec, comme star, Stanislas **Dabrowski** lors de la projection d'un documentaire : « Récolter pour semer »

Vœux de la municipalité : le samedi 11 janvier à 18h30 où vous êtes cordialement invités !

La séance est levée à 19h55

Le Maire

Thierry Bruyère-Isnard



Le Secrétaire de séance

Thierry Laurant

